



AVIS AUX ELECTEURS

ASSOCIATION REGIONALE D'ACTION SOCIALE DISTRICT JURA-NORD VAUDOIS (ARAS JUNOVA)

Décisions du Conseil intercommunal

En vertu des dispositions de l'art. 113 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), le Comité de direction de l'ARAS Jura-Nord vaudois porte à connaissance des électeur-trice-s les décisions prises par le Conseil intercommunal dans sa séance du 24 septembre 2025. Celles-ci sont les suivantes :

- **Préavis 2/2025** ARAS JUNOVA « Budget de fonctionnement pour l'année 2026 » : accepté.

But optionnel Réseau d'accueil de jour de l'enfance Orbe-La Vallée (AJOVAL)

- **Préavis 2/2025** AJOVAL « Budget de fonctionnement pour l'année 2026 » : accepté ;
- **Préavis 2/2025** AJOVAL « Nouvelle politique tarifaire du réseau » : accepté.

Les électeur-trice-s peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association intercommunale, ou au greffe municipal de chaque commune concernée.

La demande de référendum relative au budget doit préciser les rubriques de la classification administrative qui font l'objet de cette demande. En effet, le budget pris dans son ensemble ne peut pas faire l'objet d'un référendum.

Conformément aux articles 166 et ss. LEDP, les objets adoptés par le Conseil intercommunal sont susceptibles de référendum. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'Association, dans les dix jours qui suivent la présente publication ou l'affichage au pilier public, selon l'art. 168 LEDP, al.1.

Le Comité de direction

La Municipalité